

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MAI 2022

Absents : Mme HEBRE Emmanuelle

Excusé : Claude Baron (qui donne pouvoir à Martine VALLADEAU)

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFRONT – Martine VALLADEAU -Ginette VIGNAUD – Yvon CREMOUX- Catherine MAHE – Axel-Romain BERNARD– Stéphane LOISEAU - Angélique DE SOUSAS DA SILVA – Nadia MOREL – Marie-Jo BUHAJ – Pascal BIGOT -
Patrick VALLAT – José DELIAS – Eric QUINTANE – Vincent DELAHAYE - Marie FAGES

Secrétaires de séance : Yvon Crémoux et Ginette Vignaud

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu des précédents Conseils Municipaux : celui du 30 mars 2022 et celui du 12 avril 2022.

Le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Stéphane LOISEAU à 20h35

1 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau collectif 2020

Le maire présente les grandes lignes du rapport sur le prix et la qualité de l'eau présenté par le Syndicat Intercommunal de l'Alimentation en eau potable du Nord Est Charente. Le maire se recentre sur Montembœuf qui dessert la commune de Chabonais. Il évoque les analyses d'eau effectuées par la SAUR qui est le concessionnaire du service des eaux. Elles sont dans l'ensemble conformes aux normes en vigueur. Il profite de ce rapport pour rappeler les objectifs de la commune de Chabonais en matière d'assainissement.

Ce rapport n'appelle pas de question ni de remarque, le maire propose de mettre la délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

2 - Dépenses sans ordonnancement préalable (factures d'eau, électricité, gaz, téléphone, remboursement d'emprunts) directement prélevées par la trésorerie avec ajustement en fin d'année.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

3 - Organisation du temps de travail d'un employé de la fonction publique : annualisation pour un temps de travail de 1607 heures.

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, dans son article 47, indique que la durée du temps de travail est de 1 607 heures annuelles et que les collectivités territoriales doivent mettre fin aux régimes dérogatoires. La commune de Chabonais s'étant conformé à la loi, une délibération doit être prise pour acter cette situation.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

4 - Exonération de la taxe d'assainissement d'un usager dont l'immeuble n'est pas raccordable au réseau public avec obligation d'une installation d'assainissement autonome aux normes.

Le maire rappelle la règle en matière d'assainissement collectif et évoque le cas d'un usager dont

l'installation individuelle est conforme et l'habitation difficilement raccordable.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

5- Souscription à l'option « Maintenance du parc informatique dans les écoles »
Cet entretien sera assuré par l'ATD 16 moyennant un coût annuel de 800,00 €.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

6 - L'association des parents d'élèves de Chabonais fait un don de 6 tables et 26 chaises d'une valeur de 2 460,74 € au profit de la commune de Chabonais.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

7 - Convention de moyens suite à extension de compétence ENFANCE-JEUNESSE 2022-2024

Elle concerne : la Maison petite Enfance, le Centre d'accueil de loisirs, le Local Jeunes.
La commune et la Communauté de Communes se partagent les coûts de fonctionnement suivant une liste détaillée dans la convention établie et acceptée par les deux parties. (Coût du personnel ; entretien des locaux, et frais de fonctionnement etc.)

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

8 - Projet de vente d'un terrain communal à la société AGES & VIE HABITAT en vue d'une demande de permis de construire.

Ce projet situé Rue de la Quintinie, parcelle cadastrée AB 299 d'une superficie de 3239 m² environ (15€ le m²) proposerait une nouvelle forme d'hébergement destinée aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

9 - Numérotation du chemin des Hors

Suite à une erreur de numérotation des habitations du chemin des Hors, par les services fiscaux, la mairie suggère de reprendre les anciens numéros existants.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Un projet journalier de bus Angoulême Limoges et Limoges Angoulême avec un essai entre 6 et 12 mois entrera en fonction à partir de Septembre 2022. Une large plage horaire est à l'étude.

Les rotations auront lieu les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi avec le passage d'un bus en provenance de Limoges à 5h55 pour une arrivée à Angoulême à 7h20. Deux autres bus passeront à 9h50 et 15h. Un bus s'arrêtera à 12h40 le samedi, à 13h40 le dimanche et les jours fériés, à 18h50 le vendredi, à 18h05 le dimanche et jours fériés.

Dans le sens Angoulême-Limoges, les arrêts à Chabonais auront lieu à 13h25 le samedi, à 14h du lundi au vendredi, à 18h15 le samedi, à 18h50 du lundi au vendredi, à 20h20 le dimanche et jours fériés, à 22h45 le vendredi et samedi et 22h40 le dimanche et jours fériés.

TRAVAUX : Rue Souchet – avancement en fonction de l'arrivage des pavés.

Rue du Moulin : construction du batardeau pour une durée d'environ 15 jours

Une demande d'installation d'un distributeur automatique de pizza : le CM charge le maire de prendre plus d'informations sur le plan technique (branchement...)

Plantation d'arbres dans la commune

Augmentation du coût des repas à la cantine de 0,07 € environ : La société Elior qui fournit les repas à la cantine nous informe d'une hausse de leur tarif.

Quelques contrats de travail accordés par des employeurs locaux suite au Forum organisé par la commune et le département ; 156 personnes étaient présentes.

Projet d'une micro-entreprise (ancienne perception) pour la création d'un atelier de retouches, couture et repassage en partenariat avec la commune et le département.

Marché des producteurs : 17 Août 2022

Nettoyage à l'arrière de l'ex-maison Mingaud en Septembre avec l'aide de la Communauté de commune et du chantier d'insertion.

Plaintes contre le stationnement des véhicules sur les trottoirs qui entravent le passage des mamans avec leur poussette ainsi que les personnes à mobilité réduite. (Avertissement avant verbalisation)

La séance est levée à 22 h 50

CHABANAIS, le 3 juin 2022

Secrétaire de Séance

Yvon Crémoux / Ginette Vignaud

Le Maire

Le Maire

Michel BOUTANT

